



L'Université met gratuitement à la disposition de la communauté universitaire des vélos en mode libre-service. Une façon originale de découvrir ou de redécouvrir, son environnement...

Le prêt est effectué sur simple présentation d'une carte d'identité pour une durée maximale de 24 heures.

Nom et Prénom	N° matricule
---------------	--------------

DESCRIPTION	No équipement	Date et heure de l'emprunt	Date et heure prévues du retour	Commentaires
Bicyclette				
Casque				
Cadenas				

Conditions d'emprunt :

L'emprunteur reconnaît avoir examiné le ou les équipements empruntés, atteste que ceux-ci sont en bon état de fonctionnement et s'engage à le ou les remettre dans la même condition au moment convenu. L'emprunteur sera responsable du coût des réparations ou du remplacement des équipements endommagés ou disparus. L'emprunteur aura seul la garde du ou des équipements empruntés. Il s'engage à respecter la loi et la réglementation et à en faire usage en personne raisonnable.

L'emprunteur dégage l'Université ainsi que ses représentants de toute responsabilité pouvant découler de l'usage du ou des équipements empruntés, de leur fonctionnement ou performance ou pour toute autre raison reliée à l'emprunt desdits équipements. **L'emprunteur gardera aussi l'Université et ses représentants indemnes des réclamations de tiers pour semblables dommages.**

Signature

Date